

Rapport P-508 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 mars 2024: «N'asphyxions pas le quartier des Eaux-Vives, ne faites pas mourir nos commerces!»

CONCLUSIONS

(refusées par le Conseil municipal lors de la séance 16 mars 2026,
dans le rapport P-508 A)

Le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition P-508 au Conseil administratif le 16 mars 2026.